



Acte n°2024C46

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 29
Pouvoirs : 8
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 15/03/2024

Le 21 mars 2024, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, 49 grande rue à Misérieux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Ingrid BESSON (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Valérie BOYER), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Michelle NUGUET (Pouvoir à Pascal CUNY), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Nathalie TISSERAND, Catherine VIGNON.

Secrétaire de séance : Pierre ROSET.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention d'occupation temporaire du domaine public régional par des ouvrages d'assainissement situés dans l'emprise des parcelles du BHNS

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique que le Syndicat intercommunal d'assainissement de Reyrieux, Parcieux et Massieux a conclu avec la SNCF, entre 1968 et 1985, huit conventions d'occupation temporaire du domaine public pour la traversée de l'emprise ferroviaire par des ouvrages d'assainissement. La Communauté de communes Saône Vallée puis la CCDSV se sont successivement substituées à ce syndicat.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est désormais propriétaire des parcelles de terrain acquises à SNCF Réseaux en date du 1^{er} décembre 2022. La Région a décidé de maintenir l'autorisation de la CCDSV à occuper de manière temporaire ces parcelles. Dans une volonté de simplification administrative, les parties ont convenu de réunir les conventions dans un acte unique.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a présenté à la CCDSV le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public régional n°BHNS-COT-23-003-RES, valable à compter du 01/01/2024 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois un an.

Il est précisé que l'occupation du domaine public régional donne lieu au versement d'une redevance. Le montant de la redevance est constitué de frais de dossier à hauteur de 250 € HT, payable au premier avis d'échéance, et d'une redevance annuelle à hauteur de 1 193,37 € TTC.

La redevance fera l'objet d'une indexation sur l'indice de référence des loyers, selon les termes de la convention.

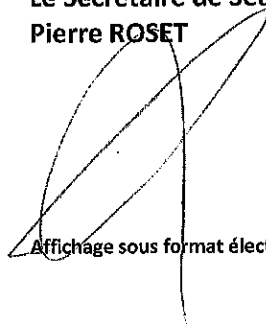
Vu l'avis Favorable du Bureau réuni le 14/03/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public régional n° BHNS-COT-23-003-RES ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer la convention et ses éventuelles reconductions ;
- ✓ **DE DIRE** que les frais de dossier et la redevance annuelle seront payés sur le Budget annexe de l'Assainissement Collectif, section de fonctionnement. Les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget primitif.

A Misérieux, le 21/03/2024

Le Secrétaire de Séance,
Pierre ROSET



Affichage sous format électronique : 29/03/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

